Circonscription de La Chapelle Saint Luc
Tableau de bord école : finalités et mode d'emploi

1- Finalités du « tableau de bord école » dans le cadre du projet d'école et du contrat d'objectifs de la circonscription :

Au niveau local de l'école, du RPI et du groupe scolaire :

– connaissance exacte et objectivée d'un état des lieux d'une école, d'un RPI et d'un groupe scolaire, sur la durée du cursus primaire ;
– archivage de l'information ;
– continuité de l'action pédagogique ;
– auto-évaluation, anticipation et régulation ;
– support pour la définition des objectifs de progrès du projet d'école.

Au niveau de la circonscription :

– connaissance exacte et objectivée d'un état des lieux de la circonscription ;
– archivage de l'information ;
– auto-évaluation, anticipation et régulation ;
– continuité du pilotage pédagogique de la circonscription ;
– support à la définition et à l'ajustement des priorités du contrat d'objectifs de la circonscription ;
– adaptation du plan d'animations pédagogiques et des orientations en matière de personnalisation des parcours, points d'appui pour les inspections d'écoles.

Le projet d'école tout comme le contrat d'objectifs de la circonscription est élaboré à partir d'une somme d'informations concrètes qui permettent la définition d'objectifs prioritaires de progrès :

- le choix de ces objectifs repose sur un constat indiscutable ;
- ce choix est en conformité avec les objectifs fixés par la Nation ;
- ce choix implique un résultat tangible et vérifiable, avec des indicateurs pertinents, sur une durée arrêtée.

Pour la circonscription, trois objectifs de progrès sont retenus :

- **fluidifier les parcours scolaires (abaisser significativement les taux de maintiens et de retards scolaires)**
- **amener chaque élève au maximum de ses possibilités (améliorer les résultats aux évaluations nationales, les taux de validation des compétences du socle commun aux paliers 1 et 2, les taux de certification)**
- **personnaliser les parcours scolaires des élèves pour favoriser la réussite d'un plus grand nombre d'élèves (donner sa pleine mesure aux différents dispositifs d'aide)**

(se référer à la *note de service de circonscription n°1 du 26 août 2 010* : *« Propos de rentrée et orientations de travail »* - *« Projet d'école »*)

2- Mode d'emploi du « tableau de bord école »

- Ce tableau de bord se présente sous la forme d'un tableur, fichier xls, dont seules les cellules bleues sont à remplir. Les formules de calcul automatique sont intégrées.

- Quelques indicateurs essentiels ont été retenus pour les trois ou quatre ans à venir, répartis sur trois feuilles thématiques à renseigner, pour l'année scolaire correspondante :
  Population scolaire - Parcours scolaires
  Résultats scolaires
  Personnalisation des parcours

- Il est essentiel que les données soient partagées entre tous les acteurs et à tous les niveaux du primaire pour permettre l'auto-évaluation, l'anticipation et la régulation de l'action pédagogique. Aussi, chaque année scolaire, un tableau de bord unique est à renseigner pour une école primaire, un RPI, un groupe scolaire - maternelle et élémentaire - de façon à avoir une vision globale et

évolutive de la situation de l'école. Il doit être présent dans chaque école. Pour une école élémentaire alimentée en élèves, par plusieurs écoles maternelles, chaque structure renseignera ce qui la concerne et transmettra son tableau de bord à l'autre structure.

- Certains indicateurs 2010/2011 sont à renseigner dès à présent, tels que ceux qui concernent la population scolaire et les parcours scolaires. Par contre, les indicateurs de résultats scolaires et de personnalisation des parcours, concernent l'année scolaire 2009/2010. Ceux, pour 2010/2011, seront complétés au plus tard d'ici la fin de l'année scolaire. Le tableau de bord sera joint au projet d'école qui est à retourner à l'IEN pour le 15 octobre 2010.

- Pour les résultats scolaires, ont été privilégiés les outils nationaux d'évaluation, de validation du socle et de certification, en élémentaire.

- Ce tableau de bord est à renseigner et à analyser avant l'élaboration du projet d'école, en équipe. Cependant pour ce qui est des résultats scolaires des élèves, les informations recueillies sont à compléter par des données plus affinées (résultats par domaine, par champ, par compétence). De même, en maternelle, les résultats aux évaluations locales GS et CP sont à exploiter pour la définition de priorités.

- Pour permettre les comparaisons, les résultats aux évaluations CE1 et CM2, de la circonscription, du département et nationaux (déjà adressés aux écoles), sont disponibles sur le site de la circonscription, dans l'espace réservé.

Catherine Vidal, IEN La Chapelle Saint Luc.

Catégories socio professionnelles

Très favorisées
Enseignants, cadres, professions libérales, ingénieurs, chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, retraités des mêmes catégories.

Favorisées
Professions intermédiaires de la santé et du social, professions intermédiaires de la fonction publique, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise, retraités des mêmes catégories.

Moyennes
Agriculteurs, artisans, commerçants, agents de service, policiers, militaires, employés, retraités des mêmes catégories.

Défavorisées
Ouvriers qualifiés ou non, ouvriers agricoles, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activités professionnelles.